



Donation en provenance de compte offshore

Par **melimelei**, le **21/01/2013** à **23:55**

Bonsoir, rnvoici en résumé la préoccupation: rnrnUne donation d'une très grosse somme d'argent doit etre effectuée en provenance d un compte numéroté offshore(donc anonyme) vers une banque française. rnLe donateur doit-il prouver la provenance de l'argent? Quels sont les risques pour le donateur de transférer cet argent (depuis ce compte offshore) en Europe? rnrnJ espère que vous pourrez m éclairer... rnMerci beaucoup!

Par **melimelei**, le **22/01/2013** à **09:52**

Merci de votre réponse, c est ce qui me semblait....(quelqu un me disait l inverse mais je doutais fortement et justement!)rnBonne journée à vous !